

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL287

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 35 E

A l'avant-dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peuvent faire »,

le mot :

« font ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que dès lors qu'une charge est transférée, une convention doit être prévue.